



Mairie de Taillebourg

A l'attention des Parents d'élèves, des Taillebourgeoises et Taillebourgeois.

Suite au cas avéré de COVID19 survenu dans l'effectif qui fréquente notre école et la cantine, le Maire a pris Samedi 14 Novembre, un arrêté de fermeture dans le cadre de ses obligations de police inscrite à l'article L2212-2 du CGCT :

La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment :

.....

5° *Le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties, de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure ;*

.....

Cet arrêté lui a été contesté, par téléphone, par l'inspection d'Académie, le Dimanche Matin 15 Novembre, puis il lui a été signifié de l'illégalité du dit arrêté par la Sous-préfète de Saintes, par téléphone, le Dimanche 15 Novembre dans la soirée.

« Il n'appartient pas au Maire de prendre une telle décision, c'est de la compétence de l'Agence régionale de santé ! », « vos bambins seront donc à l'école lundi matin ! ».

Le Maire a donc pris acte et retiré l'arrêté de l'affichage.

L'Inspecteur d'académie et les gendarmes étaient présents ce Lundi 16 Novembre pour vérifier l'ouverture de l'école.

Depuis le début de la pandémie, le SIVOS et la Municipalité de Taillebourg ont activement participé au suivi des consignes COVID19 imposées par l'Etat et sont même allés au-delà puisque nous avons été la seule école de la circonscription à mettre en place le 2S-2C.

Nous continuerons donc à appliquer « stricto-sensu » les consignes de l'Etat, mais à l'instant des bilans de cette pandémie, nous interrogerons les décideurs sur la cohérence des actions menées et sur le sens donné au texte de loi : *« le soin de prévenir les maladies épidémiques ou contagieuses... »*

Nous considérons ainsi qu'un grand nombre de parents d'élèves, que le dépistage devrait être systématique avant toute entrée dans l'univers scolaire.

Rien ne nous empêche par contre d'inciter nos concitoyens, une nouvelle fois, à se faire dépister et à continuer de prendre les plus grandes précautions au regard de ce virus.

Nos excuses pour le manque de communication sur ce week-end agité, mais les événements se sont enchaînés pour nous aussi, avec une certaine confusion.